

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mars 2021**  
~~~~~

**ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE  
DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT POUR LA PÉRIODE 2021-2027**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mars 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mars 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

M. René GARRO, M. Yannick VERNIERES, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

|             |               |              |   |
|-------------|---------------|--------------|---|
| Quorum : 16 | Présents : 37 | Votants : 42 | Pour : 42<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |
|-------------|---------------|--------------|---|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-I-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n° 1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 ;

CONSIDERANT que dès l'été 2020, dans un contexte de renouvellement de ses instances, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'actualisation de son projet de territoire élaboré en 2016, afin de tenir compte des aspirations du nouvel exécutif et des élus du territoire,

CONSIDERANT qu'un bilan du projet de territoire à mi-parcours a été réalisé en 2020 puis présenté aux élus afin de porter à connaissance le résultat de l'action mise en œuvre sur le territoire depuis 2016, en réponse à ses 4 grandes orientations (économie, cadre de vie, services, culture),

CONSIDERANT que sur cette base, les élus communautaires et municipaux ont ensuite été sollicités dans le cadre des commissions thématiques en fin d'année 2020, afin d'identifier de nouveaux enjeux et pistes d'action pour la période 2021-2027,

CONSIDERANT que le projet de territoire actualisé comporte ainsi 2 nouveaux objectifs stratégiques (le soutien au commerce local et au sport), mais aussi au sein des objectifs stratégiques existants, de nouveaux enjeux (tels que la préservation de la biodiversité pour l'objectif 6, la redynamisation des cœurs de villages pour l'objectif 5),

CONSIDERANT qu'il propose également de nouvelles actions phares afin de répondre à ces enjeux : accompagnement technique ou financier, mise en place de nouveaux services, création de nouveaux équipements... dont certaines se traduisent budgétairement dans le Programme Pluriannuel d'Investissement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

-d'approuver le document ci-annexé « Actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027 »,

-d'inviter le Président à assurer une large diffusion de ce document tant au sein de la communauté de communes et notamment auprès des conseils municipaux, qu'auprès des collectivités et institutions partenaires.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2510 le 23 mars 2021

Publication le 23 mars 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mars 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210322-2247-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

# Actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027

Dès l'été 2020, dans un contexte de renouvellement de ses instances, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'actualisation de son projet de territoire élaboré en 2016, afin de tenir compte des aspirations du nouvel exécutif et des élus du territoire.

Ainsi, un bilan du projet de territoire à mi-parcours a été réalisé puis présenté aux élus afin de porter à connaissance le résultat de l'action mise en œuvre sur le territoire depuis 2016, en réponse à ses 4 grandes orientations (économie, cadre de vie, services, culture).

Sur cette base, les élus communautaires et municipaux ont ensuite été sollicités dans le cadre des commissions thématiques en fin d'année 2020, afin d'identifier de nouveaux enjeux et pistes d'action pour la période 2021-2027.

Le projet de territoire actualisé comporte ainsi 2 nouveaux objectifs stratégiques (le soutien au commerce local et au sport), mais aussi, au sein des objectifs stratégiques existants, de nouveaux enjeux (tels que la redynamisation des cœurs de villages pour l'objectif 5, la préservation de la biodiversité pour l'objectif 6). Il propose également de nouvelles actions phares afin de répondre à ces enjeux : accompagnement technique ou financiers, mise en place de nouveaux services, création de nouveaux équipements...dont certaines se traduisent budgétairement dans le Programme Pluriannuel d'Investissement.

## Orientation I Pour bâtir une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emplois

### **Objectif stratégique I : Développer une agriculture durable de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable**

Enjeux 2021-2027 :

- Le maintien des paysages agricoles
- L'accompagnement des transitions climatiques, environnementales, numériques
- La promotion et commercialisation des produits agricoles du territoire

Actions phares :

- Recrutement d'un chargé de mission agriculture
- Soutien au foncier agricole (acquisition, baux ruraux, agriparc)
- Soutien à l'installation d'agriculteurs et d'activités complémentaires

### **Objectif stratégique 2 : Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi**

Enjeux 2021-2027 :

- Le développement durable de l'espace économique
- Le renforcement des liens avec les entreprises du territoire
- La structuration et l'accompagnement de la filière des métiers d'art

Actions phares :

- Mise en place d'un schéma d'aménagement économique (extension, densification, friches) et d'accueil des entreprises (activités, filières)

- Mise en réseau, animation et offre de services
- Aménagement de tiers-lieux (coopérative numérique, Fab lab, espaces partagés...)
- Valorisation des métiers d'art et soutien à la mise en réseau des acteurs

### **Objectif stratégique 3 (nouveau) : Protéger et développer le commerce de proximité**

Enjeux 2021-2027 :

- Le maintien du commerce et la redynamisation des cœurs de villages
- L'accompagnement et la valorisation du commerce local

Action phares :

- Recrutement d'un manager de commerce territorial
- Action locale sur l'immobilier commercial
- Soutien à l'animation et à l'évènementiel
- Accompagnement, conseil et expertise (mutation, digitalisation)
- Accompagnement à l'implantation d'un cinéma

### **Objectif stratégique 4 : Développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours**

Enjeux 2021-2027 :

- Préservation des richesses touristiques (paysages, patrimoines) pour renforcer le rayonnement et l'attractivité territoriale
- Allongement de la durée des séjours et diffusion des flux touristiques dans le temps et dans l'espace (destination Cœur d'Hérault)

Actions phares :

- Poursuite du développement de l'offre touristique : APN (maison des activités de pleine nature), œnotourisme, tourisme expérientiel, cyclotourisme, animations... à destination de différents publics (familles, individuels, sportifs, écosensibles...)
- Impulsion et soutien à la création d'hébergements (hôtellerie traditionnelle, HPA et hébergement de groupes)

## **Orientation 2 Pour préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré**

### **Objectif stratégique 5 : Planifier et maîtriser le développement urbain**

Enjeux 2021-2027 :

- La planification d'un urbanisme peu consommateur d'espace
- Vers un aménagement durable du territoire plus vertueux
- Un habitat au service de tous les publics : connaissance, adaptation, parcours résidentiel
- Le développement et la valorisation des cœurs de village

Actions phares :

- Accompagnement des communes pour la co-construction de leurs documents d'urbanisme, leurs politiques d'aménagement et l'évolution des pratiques
- Déploiement d'une stratégie offensive du foncier au service du territoire
- Mise en place d'un observatoire de l'habitat
- Poursuite et renforcement des actions d'accompagnement des publics spécifiques et fragiles en matière d'habitat

- Création d'un Ecoquartier
- Appui à la requalification et au contrôle de l'habitat dans les cœurs anciens : opérations façades, lutte contre l'habitat indigne

### **Objectif stratégique 6 (nouvelle formulation): Agir pour la préservation de tous les patrimoines (bâti, paysager, naturel) et de la biodiversité**

Enjeux 2021-2027 :

- La préservation, restauration et mise en valeur de nos patrimoines, de l'identité et de la cohérence paysagère locale
- La préservation et prise en compte de la biodiversité en tant que ressource et patrimoine commun

Actions phares :

- Amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses principales menaces (atlas de la biodiversité)
- Développement des actions de sensibilisation des acteurs
- Diffusion des pratiques vertueuses du Grand Site de France, laboratoire d'excellence
- Mise en valeur et restauration du patrimoine vernaculaire (bâti, agricole...)
- Préservation et médiation : création d'une brigade de « gardes nature » mutualisée

### **Objectif stratégique 7 : Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire**

Enjeux 2021-2027 :

- La bonne gestion et la préservation de la ressource en eau (quantité/qualité)
- La réduction des quantités de déchets résiduels tout en maîtrisant les coûts de gestion
- La maîtrise de l'énergie, en lien avec le PCAET

Actions phares :

- Amélioration des rendements des réseaux
- Poursuite de la recherche en eau (nouveaux captages)
- Expérimentation de systèmes d'assainissement et d'utilisation de l'eau brute innovants
- Gestion du milieu aquatique : actions de préservation et sensibilisation des acteurs
- Développement et adaptation des outils de tri pour tous les publics
- Renforcement de la communication et sensibilisation des usagers pour réduire les déchets, réutiliser et recycler
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement de l'utilisation du photovoltaïque

## Orientation 3 Pour proposer des services de proximité accessibles à tous

### **Objectif stratégique 8 : Renforcer l'accueil du jeune enfant**

Enjeux 2021-2027 :

- L'amélioration de la transmission de l'information aux parents et l'accompagnement dans la recherche de solutions de garde
- Le renforcement des capacités d'accueil dans les structures de la petite enfance

Actions phares :

- Création d'un guichet unique d'informations sur les structures et de centralisation des demandes d'inscriptions
- Création de nouvelles crèches et extension des crèches existantes
- Amélioration du fonctionnement des crèches : développement de modes d'accueil occasionnels et évolution des horaires d'ouverture

### **Objectif stratégique 9 : Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse**

Enjeux 2021-2027 :

- La mobilisation et l'implication des jeunes dans la vie locale
- La réduction des freins à la mobilité des jeunes
- La coordination des moyens sur le territoire (animations jeunesse)

Actions phares :

- Mise en place d'aides financières à la mobilité des jeunes
- Création et animation d'un conseil intercommunal des jeunes
- Mutualisation de moyens et de matériels en matière d'animation jeunesse

### **Objectif stratégique 10 : Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures**

Enjeux 2021-2027 :

- Le soutien et l'accompagnement des parents sur tout le territoire

Actions phares :

- Création d'un Lieu Accueil Enfants Parents
- Recrutement d'un coordinateur parentalité
- Mise en place d'animations itinérantes dans les communes
- Création et diffusion aux parents d'un annuaire des structures et des professionnels

### **Objectif stratégique 11 : Pérenniser et diversifier l'offre de soins**

Enjeux 2021-2027 :

- L'accès aux soins : maintien et diversification de l'offre
- L'amélioration de la prévention (addiction, isolement, santé mentale)

Actions phares :

- Renforcement du partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault dans le cadre du Contrat local de santé
- Accompagnement pour l'installation de services spécialisés au Pôle santé

## **Objectif stratégique 12 : Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel**

Enjeux 2021-2027 :

- L'amélioration de la desserte en transport collectif
- Le maillage des liaisons douces
- Le développement d'une culture de la mobilité et de la réduction des déplacements en voiture individuelle

Actions phares :

- Mise en place du transport à la demande
- Mise en place de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) connectées au PEM, en lien avec les structures partenaires
- Aménagement de voies douces et de pistes cyclables (Passerelle Lycée Gignac et déclinaison du schéma cyclable du Pays Cœur d'Hérault)
- Développement de services et d'animations autour des mobilités actives
- Aménagement d'aires de covoiturage

## **Objectif stratégique 13 (nouveau) : Soutenir et promouvoir des pratiques sportives durables et accessibles à tous**

Enjeux 2021-2027 :

- Le développement de l'offre territoriale d'activités de pleine nature
- Le développement des pratiques sportives « classiques » et « traditionnelles » (dont le tambourin)
- La célébration des jeux olympiques et paralympiques sur le territoire
- Des équipements sportifs modernes pour tous les publics

Actions phares :

- Activités de pleine nature : structuration des équipements, renforcement de la communication et de l'animation territoriale
- Accompagnement des structures et initiatives sportives
- Mise en œuvre du label « Terre de jeux 2024 »
- Soutien à l'installation d'une halle des sports au lycée Simone Veil et d'un équipement sportif au lycée de la Vallée de l'Hérault

## **Orientation 4 Pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes**

### **Objectif stratégique 14 : Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle pour renforcer la cohésion et l'attractivité territoriale**

Enjeux 2021-2027 :

- Un maillage des équipements culturels par bassins de vie
- L'émergence d'espaces culturels transversaux (musique, danse, lecture publique...)
- La coexistence, la complémentarité et les coopérations entre acteurs privés et publics du territoire
- L'équilibre territorial de la diffusion de l'offre culturelle

Actions phares :

- Réhabilitation et/ou construction d'équipements culturels transversaux: « maison des arts » intercommunale, aménagement des équipements de proximité (bibliothèques, antennes de l'école de musique...) avec les communes
- Abbaye d'Aniane : restauration des bâtiments, des espaces et implantation de nouvelles fonctions
- Extension du musée de l'abbaye de Gellone
- Argileum : modernisation de la scénographie et aménagement d'un espace d'exposition en intérieur
- Mise en place de projets communs avec l'OCVH et TPVH
- Co-organisation d'événements culturels intercommunaux avec les communes
- Soutien à la diffusion d'œuvres de spectacle vivant et à la pratique théâtrale

### **Objectif stratégique 15 : Renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture**

Enjeux 2021-2027 :

- La « démocratisation » de l'accès à la musique
- L'utilisation des bibliothèques par tous et l'évolution de leurs usages
- La valorisation du patrimoine culturel
- La structuration d'une politique culturelle transversale selon l'âge des publics
- La généralisation d'une politique d'éducation artistique et culturelle

Actions phares :

- Création d'un Département des Musiques Actuelles Amplifiées à l'école de musique intercommunale
- Elargissement de l'action de l'EMI à de nouvelles disciplines : danse, arts du spectacle...
- Sensibilisation musicale de différents publics : seniors (EHPAD), jeunesse, petite enfance...
- Evolution des bibliothèques en tant qu'espaces de citoyenneté
- Evolution des bibliothèques en tant que lieux d'animation culturelle
- Mise en lien des projets culturels et des établissements scolaires
- Développement et élargissement des publics des établissements patrimoniaux

### **Objectif stratégique 16 : Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21<sup>e</sup> siècle**

Enjeux 2021-2027 :

- L'adoption d'un projet de réseau de lecture publique partagé
- L'adaptation de l'action de l'EMI aux nouveaux besoins et pratiques des habitants
- Le patrimoine : bien partagé et ressource pour l'avenir

Actions phares :

- Création d'une politique documentaire partagée afin d'assurer la pertinence des collections des bibliothèques
- Développement de la visibilité /notoriété du réseau de lecture publique
- Renforcement des moyens humains dans les bibliothèques (mutualisation de postes, mobilisation du bénévolat)
- Développement de la formation des enseignants musiciens
- Création d'œuvres nouvelles, de nouvelles pratiques pédagogiques et artistiques (musiques actuelles amplifiées, danse) et de concerts qui n'existent pas sur le territoire

- Développement des outils numériques dans l'apprentissage et la création
- Protection et conservation du patrimoine historique de la Vallée de l'Hérault : projets scientifiques et culturels de l'Abbaye d'Aniane, d'Argileum et de l'abbaye de Gellone
- Connaissance et étude du patrimoine (fouilles archéologiques)
- Transmission et partage de la connaissance patrimoniale (expositions, évènementiels, extension de l'offre éducative, amélioration de la signalétique, diffusion d'informations scientifiques d'aide à la visite, valorisation numérique)



## Principes 3D

### Principe « Digital »

Enjeu 2021-2027 :

- Le déploiement transversal du numérique au service de l'économie, de l'environnement, de la culture...

Actions phares :

- Aménagement de tiers-lieux (coopérative numérique, Fab lab, espaces partagés...)
- Mise en place d'outils de marketing et de communication (marketplace, push marketing, billetterie, affichage digital, application sur les modes de garde d'enfant, gestion des déchets, promotion touristique, applications mobilité...)
- Accompagnement au développement d'objets connectés (station météo prédictive pour l'irrigation, compteurs d'eau avec alerte...)

### Principe « Démocratique »

Enjeu 2021-2027 :

- La concertation des usagers et partenaires dans une logique de « co-construction » des politiques publiques

Actions phares :

- Association des usagers lors de la conception des projets à travers la mise en place de démarches de « design de service public »
- Développement des évaluations participatives des politiques intercommunales

### Principe « Durable »

Enjeu 2021-2027 :

- La poursuite de l'intégration des 3 volets du développement durable dans les actions intercommunales

Actions phares :

- Volet environnemental : préservation et gestion des ressources, du patrimoine, de la biodiversité, développement de la mobilité douce/non polluante, projets d'aménagements durables
- Volet « social » : développement de l'action culturelle, accès au logement ou à la rénovation, accueil des jeunes enfants en crèches ou via le RAM, accompagnement à la parentalité, animation du réseau jeunesse et accès au sport
- Volet « économique » : aide à l'immobilier d'entreprises, subventionnement d'initiatives collectives, soutien à la viticulture et à l'agriculture de proximité, animation et promotion du tissu économique local, soutien aux commerces de proximité, soutien aux acteurs locaux du tourisme et du sport, développement de l'artisanat